



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille seize et le jeudi 15 septembre, à dix-huit heures trente cinq,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 31 août 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (24):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

**Etaient Excusés (02):** Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Nadia NEGRIT.

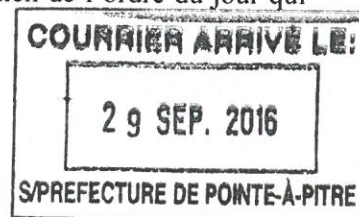
**Etaient représentés (03) :** Monsieur José ADELAÏDE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Joubert LUCE.

**Etaient absents (04):** Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



**Approbation de la participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau  
URBACT City Mobil Net.**

**Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 local France, la ville a pour ambition de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses impacts, en repensant les modes de déplacement et de transport sur son territoire (Ambition F – action cadre n°F2). Pour y parvenir, la ville a présenté sa candidature au réseau de planification d'action City Mobil Net. Ce réseau a pour objectif d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur stratégie de mobilité urbaine durable (en anglais SUMP pour Sustainable Urban Mobility Plan). Pour la ville de Morne-à-l'Eau, l'enjeu est de pouvoir définir les modes de déplacement adaptés dans le cadre du projet d'éco quartier du centre bourg (y compris les terrains dits « Diado ») et à terme de s'assurer des cofinancements européens pour les investissements.

**Modalité de mise en œuvre du réseau City Mobil Net**

La vie de ce réseau comprend deux grandes phases :

- La Phase 1 se déroulant entre la mi - septembre 2015 et la mi - mars 2016, marquée par les principales étapes que sont l'extension du réseau, la mise à disposition d'éléments sur la situation de la mobilité sur leur territoire, l'accueil et l'organisation d'une visite du Chef de File, la mise en place du groupe d'action local, l'élaboration par le Chef de File et l'Expert du réseau de l'analyse de la situation de la mobilité des membres du réseau, la transmission au secrétariat URBACT pour validation. Le 24 février dernier, la ville de Morne-à-l'Eau a accueilli le représentant de la ville chef de file du réseau européen Citymobilnet : M Olaf LEWALD de la ville de Bielefeld en Allemagne. Outre cette dernière, le réseau comprend 10 autres membres basés en Roumanie, en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Italie, en Pologne, en Croatie, à Malte et en France avec la Métropole Aix Marseille Provence et Morne-à-l'Eau.
- La phase 2 constitue le cœur du projet. Elle doit permettre de co-produire le plan de mobilité urbaine durable et comprend la participation aux séminaires transnationaux, le partage des connaissances, des méthodes, des outils acquis lors du séminaire, la formation du groupe d'action local, l'élaboration du SUMP suivant le processus itératif. Elle durera deux ans de juillet 2016 à juin 2018. Le groupe d'action local est une instance clé et essentielle à la réussite du projet. Il doit regrouper l'ensemble des parties prenantes au projet. Outre la « commission développement économique et développement durable et de gestion de l'environnement », y sont associés les partenaires institutionnels majeurs (Etat, Région, Département, Routes de Guadeloupe, CANGT), les partenaires techniques (DéAL, CAUE, ADEME), les établissements publics d'enseignement présents dans le périmètre de l'éco quartier, les associations (marcheurs, cyclistes, 3 et 4ième âges).

**Contractualisation et Budget prévisionnel maximal**

La participation de Morne-à-l'eau à la phase 2 du réseau doit être formalisée par la signature de la convention commune entre le chef de file et les partenaires du programme présentant notamment, les engagements des villes partenaires du projet. Cette convention précise aussi, le budget alloué à chacune des villes pour aboutir à l'établissement de son SUMP. Pour Morne-à-l'eau, il est d'un montant de 53 327, 27 € financés à hauteur de 45 328,17 € par le FEDER-URBACT et de 7 999, 09 € par la ville.

Les différents postes de dépenses et leur ventilation annuelle sont les suivants :

Poste de dépenses	Dépenses totales maximales						
	2015	2016	2016	2017	2018	TOTAL	
	Phase 1	Phase 1	Phase 2	Phase 2	Phase 2	Phase 1	Phase 2
Frais de personnel			3 852,60	6 421,00	2 568,40		12 842,00
Frais de gestion			115,58	192,63	77,05		385,26
Voyages et hébergements			3 966,67	9 666,67	3 966,66		17 600,00
Expertise et services externes			4 588,89	12 522,22	5 388,89		22 500,00
Equipement			0,00	0,00	0,00		0,00

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°04-02-2015 portant approbation de l'Agenda 21 local de Morne-à-l'eau, « Morne-à-l'eau ma ville, Notre avenir »,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau URBACT City Mobil Net ;

**Article 2** : d'approuver le budget alloué relatif à la participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau URBACT City Mobil Net :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	12 842,00 €	URBACT FEDER	45 328,17 €
Frais de gestion	385,26 €	Ville de Morne-à-l'Eau	7 999,09 €
Voyages et hébergements	17 600,00 €		
Expertise et services externes	22 500,00 €		
Equipement	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>53 327,26 €</b>		<b>53 327,26 €</b>

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la création et à la mise en œuvre du projet, en particulier la convention commune entre le chef de file et les partenaires du programme opérationnel URBACT III pour le réseau City Mobil Net et ses avenants, les lettres d'engagement ;

**Article 4** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal**

**Pour expédition certifiée conforme**  
**Fait à Morne-À-L'eau, le 16 septembre 2016,**

 **Le Maire,**   
**Philipson FRANCFORT** **VICTOIRE JASMIN**  
**Secrétaire Adjointe**  
**Sécurité civile et alimentaire**  
**population et cadre de vie**

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

Le... 29/10/2016 .....

*Formalités de publicité*

Effectuées le... 29/10/2016 .....

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre*

